

# **CORPS DE COMMANDEMENT : POURQUOI LE TG DE MUTATION SE FAIT ATTENDRE....**



[scsi-pn.fr](http://scsi-pn.fr)

**février 2021**



La DRCPN avait annoncé la diffusion du télégramme d'ouverture des postes dans le cadre du premier mouvement général de mutation du CC pour le lundi 25 janvier, conformément à ce qui vous avait été communiqué dans le planning prévisionnel des mouvements en 2021 dans *l'Essentiel de l'info* du mois de janvier. Plus de deux semaines après la date indiquée, l'administration n'a cependant toujours pas été en mesure de sortir ce TG. Le SCSI vous informe aujourd'hui en toute transparence sur les raisons de ce retard injustifiable.

## **BLOCAGE DES OS DU CCD SUR UN TRANSFERT DE POSTE À UN OFFICIER**

Le télégramme est bloqué du seul fait de l'opposition farouche des organisations représentatives du corps de conception et de direction au transfert d'un seul poste au corps de commandement. Il s'agit précisément du poste de coordinateur du traitement du contentieux contraventionnel à Nantes, au sein de la DDSP 44, qui doit normalement être ouvert sur ce TG.

Non content d'orchestrer l'opacité sur les mouvements des commissaires en contradiction flagrante avec les lignes directrices de gestion, ces organisations mènent un combat corporatiste d'arrière-garde pour refuser tout nouveau transfert, faisant bien peu de cas de l'intérêt du service public.

### **Pourquoi notre administration accepte-t-elle ce blocage ?**

Ce retard a de lourdes conséquences pour tous les officiers de police qui planifient une mobilité. Alors que les mutations s'organisent désormais autour de 3 mouvements annuels, ce décalage va impacter le calendrier des mobilités du CC en 2021.

Une mutation implique de nombreuses démarches lorsqu'elle est synonyme de nouvelle affectation géographique !

**LE CORPS DE COMMANDEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES N'ONT PAS À ÊTRE  
PÉNALISÉS PAR DES BATAILLES RÉTROGRADES !**

## **UNE SITUATION UBUESQUE DUE À LA DIVISION DES CADRES EN DEUX CORPS**

La persistance au sein de la PN d'une structure hiérarchique anachronique qui sépare les cadres en deux corps est la véritable cause de ce type de difficulté. Aucun problème similaire ne vient gripper la gestion RH de la gendarmerie, regroupant dans un seul corps les officiers de catégorie A et A+, sans les opposer, ni leur porter préjudice aux uns ou aux autres d'un point de vue opérationnel et de déroulement de carrière.

L'absurdité de la situation souligne une fois de plus la pertinence de la revendication d'unification de l'encadrement supérieur de la police. C'est un projet gagnant/gagnant que porte le SCSI dans les débats du Beauvau de la sécurité !